



TERMES DE REFERENCE

Projet:	CBSP - Partenariat pour la Conservation de la Biodiversité – Financement Durable des Systèmes d’Aires Protégées du Bassin du Congo – PIMS3447
Titre :	Consultant national – Individuel
Détails de la Consultation :	Consultant chargé de Faire l’analyse approfondie des outils/éléments législatifs (Décrets/ Arrêtés/Circulaires...) relatifs aux Mécanismes de partage des revenus générés dans les Aires Protégées de Campo Ma’an et de la Lobeke.
Lieu d'affectation :	Cameroun
Durée initiale :	1mois (30 - 31jours)
Date de démarrage :	1 ^{er} Aout 2020 (flexible en fonction de la date de finalisation du processus de recrutement mais à finaliser au plus tard le 30 septembre 2020 pour 1 mois de travail)
Période du Contrat :	1mois entre le 1 ^{er} Aout et le 30 septembre 2020 (tenant compte de la date de signature du contrat)
Superviseur :	Unité de Coordination et de Gestion du projet régional- UGCP (Regional Coordinator avec l’appui des équipes techniques de la composante pays du projet régional - CBSP-PIMS3447)

1. CONTEXTE & JUSTIFICATION

Le Parc National de Campo Ma’an est situé dans la Région du Sud Cameroun. Il est à cheval entre les Départements de l’Océan (Arrondissements de Campo, de Niété et d’Akom II), de la Vallée du Ntem (Arrondissement de Ma’an) et de la Mvila (Arrondissement d’Ebolowa 2^{ème}). A proximité de la côte de l’océan atlantique, le PNCM est accessible par voies routières (axe reliant Yaoundé-Kribi-Campo ; axe reliant Douala-Kribi-Campo et axe reliant Yaoundé-Ebolowa-NYABIZAN) ; et par voie fluviale (à partir de la Guinée Equatoriale, traversée du fleuve Ntem et arrivée à Campo Beach).

Son historique de création date de 1932 avec l’Arrêté du 19 novembre 1932 créant la Réserve de Faune de Campo (par le Haut-Commissaire Français) ; puis de l’Arrêté ministériel n°91/A/MINEF/DAJ portant affectation de terres, suivi de l’Unification des sites Campo et Ma’an pour donner le Parc National de Campo-Ma’an, suivant l’Arrêté 2000/004/PM du 6 janvier 2000 afin de protéger sa diversité biologique de forêt littorale contre les dégâts de la déforestation et du pipeline Tchad – Cameroun. Sa zone de protection intégrale (264 064 ha), associée à sa zone périphérique (507000 ha) totalise 771000 ha pour toute l’Unité Technique Opérationnelle (UTO) qui est un ensemble de plantations industrielles, d’unités forestières d’aménagement, des projets structurants (complexe industrialo-portuaire de Kribi et le barrage hydroélectrique de Memve’ele et d’espaces à usage multiple gérés de manière à intégrer la conservation et le développement. C’est également ce Paysage abritant une population cosmopolite constitué de population autochtones et locales ainsi que d’autres venues des régions du Cameroun à la recherche du travail, avec un potentiel écotouristique élevé qui, en 2000 devient Réserve de la Biosphère de l’UNESCO suivie enfin de sa proposition comme site RAMSAR pour l’Ile Dipikar.

Le Parc National de Lobeke, créé en 2001 couvre une superficie de 217 854 ha (2 178,5 km²). Il s’inscrit dans le cadre de l’initiative de conservation transfrontalière, connue sous le nom de Trinational de la Sangha (TNS). C’est un paysage prioritaire de conservation de la biodiversité qui regroupe, en plus du parc national de Lobéké, la réserve spéciale de Dzanga-Sangha (RCA) et le Parc national de Nouabalé-Ndoki (Congo-Brazzaville). Lobéké dispose d’un réseau de clairières marécageuses en particulier sur le flanc oriental du parc.

Handwritten signature or mark.

Il est Bordé de concessions forestières industrielles et artisanales ainsi que de concessions de chasse sportive qui forment sa zone périphérique, l'ensemble fait partie intégrante de l'Unité Technique Opérationnelle de première Catégorie (UTO Sud-Est) couvrant une superficie d'environ 2 300 000 ha.

Le PNL dispose d'une biodiversité variée et très riche en ressources fauniques et floristiques. Plusieurs de ces espèces sont endémiques et le parc possède l'une des plus fortes concentrations d'éléphants et gorilles d'Afrique. Qu'il s'agisse du tourisme vert, ou de l'ethno-tourisme, le parc national de Lobéké dispose d'attraits à l'instar des clairières de Bolo, Djanguï, Ndagaye, Ngoa, Djaloumbe et de la savane où des miradors ont été construits pour observer les nombreux oiseaux, gorilles et autres mammifères ; à cela s'ajoutent des rivières poissonneuses. Le parc compte aussi avec les fêtes traditionnelles Baka ainsi que l'artisanat local.

Les parcs Nationaux de Campo Ma'an (PNCM) et de Lobeke (PNL), principalement constitués de forêt équatoriale, font partie du bassin du Congo à l'extrême Sud et Sud-Est du Cameroun. Ils constituent des rares zones qui ont pu conserver leur intégrité écologique, avec leur zone périphérique intégrée dans le plan d'aménagement. Les deux parcs sont assez représentatifs du domaine de la forêt dense humide (guinéo-congolaise d'une part et équatoriale d'autre part). En dépit de cette petite nuance, la richesse biologique de ces sites est comparable:

- 1500 espèces de plantes pour PNCM contre 764 espèces de plantes appartenant à 102 familles pour PNL;
- 80 espèces de mammifères pour PNCM contre 45 espèces de mammifères pour PNL ;
- 302 espèces d'oiseaux pour PNCM contre 305 espèces d'oiseaux pour PNL ;
- 249 espèces de poissons pour PNCM contre 134 espèces de poissons pour PNL

Il convient de mentionner que la superficie du PNCM (264 064 ha) est supérieure à celle du PNL (217 854 ha) soit une différence de 46 210 ha.

En outre, il est reconnu aux deux Aires Protégées une importance économique élevée à cause de leurs valeurs universelles exceptionnelles dont la gestion est assurée par la tutelle technique (MINFOF) avec la collaboration des partenaires techniques et financiers.

Au regard de cette riche biodiversité et de l'importance des étendues qu'elles couvrent, les deux Aires Protégées (AP) ont été identifiées et désignées comme sites pilotes du Projet Régional « CBSP-Partenariat pour la conservation de la biodiversité : Financement durable des aires protégées du Bassin du Congo » - PIMS 3447, autorisés par le Cameroun en vue de la démonstration d'au moins un mécanisme de financement novateur qui contribuera à améliorer la génération de ressources propres de ces APs et optimisera la contribution des partenaires.

Toutefois, l'Unité de Gestion et de Coordination du projet et les experts nationaux ont travaillé en amont pour proposer les critères de sélection des sites pilotes afin d'éclairer la décision des autorités du pays sur le choix desdits sites. C'est cette initiative qui a abouti à la décision N°1198/L/MINFOF/SETAT/SG/DCP/DFAP/CCOOP/CEA1 du 11 mars 2020, portant désignation du Parc National de Campo Ma'an et du Parc National de Lobeke comme sites pilotes de démonstration des mécanismes de financement durable au Cameroun.

C'est dans cette optique que cette étude intervient afin de fournir les données de référence desdits sites, nécessaires à la réussite des activités de démonstration. Ces données de référence concernent des mécanismes de partage de revenu existant dans les deux aires protégées concernées.

2. OBJECTIFS (*Vs Portée des travaux de consultation*)

a. Objectif général

L'objectif général de cette étude est d'identifier, répertorier et analyser des outils/éléments législatifs (Décret/ Arrêté/Circulaire...) relatifs aux mécanismes de partage (y inclus ainsi que leurs procédures et

formules de partage) des revenus générés dans les Aires Protégées, notamment les Parcs Nationaux de Campo Ma'an et de Lobeke.

b. Objectifs spécifiques

De manière plus spécifique, le consultant aura à :

- Faire l'analyse de synthèse des textes relevant de la fiscalité sur les revenus issus de la gestion des parcs nationaux concernés et relative au mécanisme de distribution ainsi que les procédures et formules de partage applicables à ces revenus des APs concernées ;
- Identifier au sein des deux APs les activités qui font office de prélèvement sur le revenu ainsi que leur modalité de recouvrement ;
- Identifier les difficultés d'ordre politique, juridique et institutionnel liées au recouvrement et à la redistribution de ces revenus et faire des propositions d'amendement ou d'actions concrètes visant à les juguler ;
- Faire l'analyse de l'équation de partage (redistribution) des revenus y inclus ceux éventuellement rattachés à un mécanisme de financement durable des APs de Campo Ma'an et de Lobeke ;
- Faire l'analyse détaillée des activités génératrices de revenus et autres activités socio-économiques en rapport avec leur contribution en général et au retour des revenus fiscalisés en faveur des sites concernés, en particulier.

3. Livrables (Résultats) attendus

Un rapport faisant état d'une analyse approfondie et non exhaustive des documents juridico-institutionnels (Circulaires, Décisions, Arrêtés, Décrets ou autres documents usuels) relatifs aux mécanismes de redistribution (y inclus procédures et formules de partage), existants et applicables aux revenus générés par les Aires Protégées du Cameroun dont les Parcs Nationaux de Campo Ma'an et de Lobeke.

Ce rapport devra en outre mettre en exergue :

- Une analyse de synthèse des textes relevant de la fiscalité sur les revenus issus de la gestion du PNCM et PNL en lien avec le mécanisme de partage (redistribution), ainsi que les procédures et formules de partage applicables à ces revenus est effectuée;
- Les activités faisant office de prélèvement sur les revenus générés ainsi que leur modalité de recouvrement dans les deux sites sont identifiées;
- Les difficultés d'ordre politique, juridique et institutionnel liées au recouvrement et à la redistribution de ces revenus sont connues ainsi que les propositions d'amendement ou d'actions concrètes visant à les juguler ;
- L'équation de redistribution des revenus est analysée et des propositions y relatives, pour la prise en compte d'un mécanisme de financement durable des APs de Campo Ma'an et de Lobéké sont connues ;
- L'analyse détaillée des activités génératrices de revenus et autres activités socio-économiques des PNCM et PNL est faite et leur contribution aux recettes générées par les 2 parcs nationaux connue ainsi que le retour en leur faveur proposé.

Détails des livrables payables tenant compte des deadlines :

N	Activité	Date provisoire de la disponibilité du livrable	Frais (%)	Moyens/éléments de vérification
1	Réalisation du plan de travail (y inclus chronogramme) pour la réalisation de la mission et démarrage de la mission de collecte de données.	5 Août 20	25%	Plan de travail pour la réalisation de la mission approuvé
2	Préparation et soumission du projet (draft 0) du Rapport	20 Août 20	25%	Projet (Draft 0) du Rapport approuvé
3	Intégration des contributions des Equipes techniques pays et de l'Unité régionale de Gestion et de Coordination des projets (UGCP) et finalisation du Rapport.	31 Août 20	50%	Rapport final disponible et envoyé à l'UGCP (3 copies hard et 2copies électroniques en Word / Excel (pour la banque des données analysées dans le rapport).
TOTAL			100%	

Le Consultant mettra à disposition à l'UGCP & national Team, les documents, en Français ou en Anglais.

4. Arrangement institutionnel (Vs Méthodologie)

Le consultant (national) indépendant réalisera cette mission et préparera le rapport à adresser à l'Unité de Gestion et de Coordination du Projet (UGCP), en interaction permanente avec l'équipe technique pays (Experts nationaux) du projet régional et, sous la supervision directe du Regional Coordinator en lien avec le bureau PNUD du pays (Cameroun).

Le consultant réalisera une mission sur le terrain (y inclus au niveau des deux sites pilotes) pour la collecte des données ainsi qu'un desk review des bases de données / documents existants. Il devra proposer une méthodologie technique précise assortie d'un chronogramme pour mener à bien sa mission et livrer les résultats attendus, tout en tenant compte de la durée souhaitée par le projet régional pour la réalisation de cette consultation.

5. Durée de la mission (consultation)

La durée de la mission du consultant (national) indépendant sera de 30 jours ouvrés (y inclus une (01) mission de terrain sur chacun des deux sites et à domicile - Yaoundé), à réaliser entre le 1er Août et le 30 Septembre 2020 (en fonction de la date effective du démarrage (signature du contrat). Le chronogramme rattaché à la méthodologie inclut dans l'offre technique pourrait être soumis à une review et validation avec l'équipe technique du projet régional une fois le processus de recrutement finalisé et avant le démarrage des travaux.

6. Lieu d'affectation

Cameroun: Yaoundé (UGCP), Parc National de Campo Ma'an et Parc de la Lobéké.

7. Qualifications & Compétences

a. Formation (Education)

Avoir un diplôme d'études universitaires de 3ème cycle (Bac +5 minimum) en économie, socio économie, sciences sociales, sciences juridiques, administratives ou équivalent.

b. Expériences Professionnelles

- Avoir au moins cinq (5) années d'expérience professionnelle avérée dans les domaines du développement socio-économique, des politiques et législations environnementales, gestion

durable/ la conservation de la Biodiversité, la gestion durable des aires protégées et dans les domaines semblables...

- Expérience technique pertinente dans la connaissance des législations en matière d'environnement et de gestion durables des ressources naturelles (y inclus de la biodiversité)
- Expérience pertinente dans la réalisation d'une telle mission par le passé
- Expérience pertinente en matière de connaissances pour la gestion des Aires Protégées dans les pays en développement, notamment en Afrique Centrale et au Cameroun.
- Capacités d'adéquation de l'approche technique tenant compte des exigences des Nations Unies (PNUD/GEF).
- Connaissances linguistiques : le français est obligatoire / l'anglais est hautement souhaitable).

8. Proposition financière et calendrier des paiements

- a. La proposition financière, qui est réservée aux frais réels dus à la fin de la prestation du Candidat, doit indiquer le coût global de la prestation demandée, pour un maximum de 30 jours ouvrés à compter de la contractualisation au plus tard en Septembre 2020.
 - Maximum 10 jours ouvrables (sur les deux sites d'Aires protégées: Campo Ma'an et Lobéké);
 - 20 jours ouvrables à domicile (chez le prestataire et mais aussi des passages au siège du projet régional (basé à Yaoundé, en cas de besoin).
- b. La proposition financière doit être faite sur une base mensuelle, correspondant à 10 jours / travail sur les deux (2) sites et 20 jours / travail basé à domicile (du prestataire) au taux approprié pour le niveau de l'expertise requis, soit un total de 30 jours pour un contrat de 1 mois.
- c. La proposition financière doit inclure les frais de voyage du prestataire de son domicile (Yaoundé) sur les deux sites.
- d. La proposition financière ne doit correspondre qu'au coût journalier des services de consultants payables à réception et approbation des livrables.
- e. Le Prestataire s'engage à ne pas facturer de frais supplémentaires liés à la logistique (bureau et support de travail privé pour mener à bien ses travaux de consultations) pendant toute la durée des 30 jours ouvrables de la mission.
- f. Le taux de paiement sera basé sur l'achèvement des livrables conformément à la section ci-dessus.

9. Présentation recommandée pour la soumission de la candidature

Pour soumissionner (postuler) à cette offre, les documents suivants sont demandés :

- a. Lettre de confirmation d'intérêt et de disponibilité (lettre de candidature)
- b. CV personnel ou P11 (actualisé), indiquant toute l'expérience de projets similaires, ainsi que les coordonnées (email et numéro de téléphone) du Candidat et au moins trois (3) références professionnelles ;
- c. Offre technique : brève description des raisons pour lesquelles l'individu se considère comme le plus approprié (meilleur candidat) pour la mission (y compris son expérience & compétences requises pour une telle mission), et une méthodologie (assortie d'un Chronogramme précis pour la réalisation de cette mission tenant compte de la durée impartie) sur la façon dont il / elle abordera et mènera à bien la mission;
- d. La proposition financière doit indiquer le coût global du service (fourniture de service). Pour aider à comparer les offres, chaque proposition financière comprendra une ventilation détaillée du montant, y compris (étayé par une ventilation des coûts aux livrables ci-dessus):
 - un tarif journalier.

- Les frais de voyage sur les deux sites pilotes d'Aires protégées concernées au Cameroun. Le taux appliqué pour le paiement journalier des **"*DSA Elsewhere*"** des Nations Unies/PNUD dans le pays, seront utilisés comme base de comparaison de la partie de l'offre dédiée au voyage.

10. Critères de sélection de la meilleure offre

Le consultant (national) individuel sera évalué selon la méthode de notation pondérée ci-dessous :

a. *Analyse cumulative*

Lors de l'utilisation de cette méthode de notation pondérée, l'attribution du contrat doit être faite au consultant individuel dont l'offre a été évaluée et déterminée comme :

- réactif / conforme / acceptable, et
- avoir obtenu la note la plus élevée parmi un ensemble prédéterminé de critères techniques et financiers pondérés propres à la demande de soumissions.

Critères de présélection:

Criteria	Max. Point
Formation: Avoir un diplôme d'études universitaires de 3ème cycle en économie, socio économie, sciences sociales, sciences juridiques, administratives (Bac +5 minimum), ou équivalent.	15
Avoir au moins 5 ans d'expérience professionnelle avérée dans les domaines du développement socio-économique, des politiques et législations environnementales gestion durable/ la conservation de la Biodiversité, la gestion durable des aires protégées et dans les domaines semblables...	20
Expérience technique pertinente dans la connaissance des législations en matière d'environnement et de gestion durables des ressources naturelles (y inclus de la biodiversité)	15
Expérience pertinente dans la réalisation d'une telle mission par le passé	5
Expérience pertinente en matière de connaissances pour la gestion des aires protégées dans les pays en développement, notamment en Afrique Centrale.	5
Capacité d'adéquation de l'approche technique tenant compte des exigences des Nations Unies (PNUD/GEF).	5
Connaissances linguistiques : le français est obligatoire / l'anglais est hautement souhaitable).	5
TOTAL max.	70

Les candidats obtenant un score de 45 ou plus seront présélectionnés.

Les offres financières seront évaluées en donnant la proposition de prix la plus basse à 30 points et en marquant les autres propositions plus chères, inversement proportionnellement à l'offre la moins chère (Normes des IC du PNUD).

La notation finale des candidats présélectionnés tiendra compte du score des critères techniques (ci-haut) et du score financier :

Criteria	Weight	Max. Point
• Score de l'offre technique (et/ou interview)	70%	70
• Score de l'offre financière	30%	30

Le candidat le mieux classé sera sélectionné.

Date limite et lieu de dépôt des candidatures:

Les candidatures doivent être soumis en ligne et / ou scellées en version papier avec la mention *«Consultant National – Chargé l'analyse approfondie des outils/éléments législatifs (Décrets/ Arrêtés/Circulaires...) relatifs aux Mécanismes de partage des revenus générés dans les Aires Protégées de Campo Ma'an et de la Lobeke - Projet régional CBSP – PIMS3447»*

La candidature qui inclut deux lots séparés dont un lot réservé à l'offre technique et un lot dédié à l'offre financière doivent être reçus au plus tard le 31 Juillet 2020 à 17h.

Soumission en ligne: procurement.cameroun@undp.org

Soumission physique (au bureau PNUD/Cameroun) à l'adresse suivante:

M. Représentant Résident
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
N ° 1232 Immeuble Mellopolis, 1794 rue, Ekoudou, Bastos
B.P. 836, Yaoundé République du Cameroun
Tél: (+237) 222 20 08 00/222 20 08 01

Approuvé par: Dr. Aline Malibangar, Regional Coordinator
“Regional Project CBSP - Congo Basin PAs sustainable financing – PIMS3447”.



Date: Juillet 2020

